



Edito

Sommaire

Page 1 : Edito

Actualité Régionale :

Pages 2 à 5 :

- Séminaire RPS
- convention AGEFIPH Picardie
- Elections TPE
- Libertés syndicales Goodyear

Activité Régionale :

Pages 6 à 9 :

- Transfert université de Picardie
- Elections SNCF
- Forum CE/COS/CASC

Activité des mandats :

Pages 10 et 11 :

- Interview responsables groupes CGT CESER

Page 12 : Publicité

- LE LIEN PICARD -

Journal trimestriel
du Comité Régional CGT Picardie
ISSN 2112-3802

PRIX : 0,50 €

N° CPPAP: 0716 S 08349.

Directrice de la publication :

Frédérique LANDAS

Tél. : 03 22 33 35 00

Fax : 03 22 33 35 03

e-mail : picardie@cgt.fr

Imprimé par :

I.S.L. Creil / St-Maximin (60)



L'urgence sociale

Les résultats des élections régionales illustrent la faillite des politiques d'austérité et des logiques de financiarisation dont le politiquement correct vante quotidiennement les bienfaits dans le plus grand mépris du monde du travail et des populations.

Notre région Nord Pas de Calais Picardie reste une des régions les plus pauvres de France. Le chômage et la précarité atteignent des records. La mise en concurrence des territoires accentue les inégalités et la relégation. L'absence de réponse au dumping social généré par la mondialisation capitaliste et par les impasses des politiques libérales et austéritaires menées en Europe offre un boulevard au repli nationaliste et à la préférence nationale. Ce qui est en cause, c'est les promesses non tenues et la démission du politique face au marché. La fuite en avant dans la dérive sécuritaire est une impasse qui conduit à normaliser le discours de l'extrême droite. Le discours irresponsable contre l'immigré bouc émissaire, le culte de la concurrence et de l'individualisation dans la société et l'entreprise enrachent la montée de l'extrême droite.

Il y a urgence à ce que les leçons soient tirées. Par le gouvernement qui a renié ses promesses, comme par l'ensemble des partis républicains.

Rien n'est plus urgent que de reconstruire le lien social en s'attaquant à toutes les politiques d'exclusion, de renouer avec la notion de progrès, de réhabiliter la

démocratie dans l'entreprise et la cité, de réconcilier les dimensions sociales, économiques et environnementales.

Il y a urgence d'une autre politique économique et sociale tournant le dos aux exigences du MEDEF et répondant aux besoins des salariés. Pour cela il est indispensable de sortir du diktat du pacte de « responsabilité » et réorienter l'argent public pour les salaires et l'emploi.

Le syndicalisme est aussi interpellé par ce résultat.

Il nous faut renforcer notre travail de terrain et de proximité.

Il nous faut continuer à faire vivre la déclaration unitaire intersyndicale de juin 2015 « Vivre ensemble, travailler ensemble » et amplifier le débat avec nos syndiqués et les salariés.

La CGT a décidé d'organiser une grande consultation des salariés, privés d'emploi et retraités. Cette consultation sera l'occasion de multiplier des discussions revendicatives sur les attentes des salariés, sur leur niveau d'engagement et les propositions de la CGT, pour créer les conditions d'une très large mobilisation.

Plus que jamais, il nous faut appeler les salariés à s'organiser et à se mobiliser ensemble pour défendre leurs droits et leurs libertés et mettre de nouvelles conquêtes sociales à l'ordre du jour.

Frédérique Landas,
Secrétaire régionale Picardie

Retrouve l'actualité de la CGT Picardie
sur notre site web



Comité Régional CGT Picardie

6 rue Colbert, 80000 AMIENS

Téléphone 03 22 33 35 00 – Télécopie 03 22 33 35 03 • E-mail : picardie@cgt.fr • www.cgtpicardie.fr

Séminaire RPS

« Les risques psychosociaux : mieux prévenir pour mieux travailler »

Organisé par la DIRECCTE de Picardie au stade de la Licorne d'Amiens

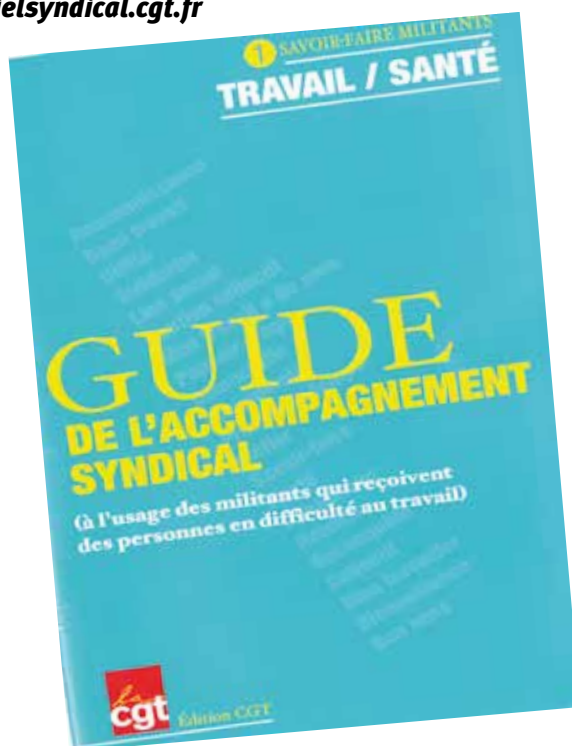
A l'initiative de la Direccte Picardie se sont tenues le 3 novembre 2015 à Amiens les Assises de la santé au travail sur la thématique des risques psychosociaux (RPS). Des militants CGT de la Somme, l'Aisne et

l'Oise ont répondu présents.

La CGT est également intervenue dans un atelier portant sur « les leviers des CHSCT et DP ». Notre camarade Jocelyne Chabert, conseillère confédérale à l'activité Travail/Santé, en charge des formations sur les questions de santé au travail et les RPS est venue présenter notre matériel syndical, sorti récemment, proposé en commande à toutes nos organisations.

Jour de travail et guide de l'accompagnement syndical

Prix TTC : 0.65€ et 0.30€ - Disponible sur : www.materielsyndical.cgt.fr



Formation confédérale

« Le travail au cœur de notre démarche revendicative »
(Agir contre les risques organisationnels)
Centre benoit Frachon / Courcelle sur Yvette

Public ciblé :

Ce stage s'adresse aux élus DP, CHSCT, dirigeants syndicaux et tous militants confrontés à la souffrance au travail qu'ils soient du secteur privé ou du secteur public, de grandes ou de petites entreprises.

But, finalité :

Développer des éléments de connaissances relatives au travail et aux risques liés à l'organisation de celui-ci. Connaître et travailler avec les différents acteurs de la prévention (médecin du travail, préventeurs des

CARSAT). Utiliser les ressources du droit. S'approprier la démarche revendicative de la CGT.

Objectifs de la formation :

A l'issue de la semaine, les stagiaires se seront appropriés les outils militants présentés et seront en capacité de les appliquer à leurs propres situations de travail.

Nous contacter :

La Formation Syndicale Cgt

Case 4-3

263, rue de Paris

93516 Montreuil Cedex

Courriel : form-synd@cgt.fr

Site : <http://formationsyndicale.cgt.fr/>

L'Agefiph : c'est quoi ?

C'est une Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées, qui instaure l'obligation d'emploi depuis la loi de 1987. Elle est gérée par les représentants des salariés, employeurs et personnes handicapées.

L'AGEFIPH intervient sur des aides et des prestations spécifiques : inciter au recrutement, reprise, maintien dans l'emploi ; compenser le handicap etc.

Depuis deux ans, la CGT Métallurgie Picardie en partenariat avec l'AGEFIPH, forme et sensibilise ses militants sur le handicap au travail, au travers de visites d'entreprises, de journées d'études et de stage. Depuis mai 2014, la mise en œuvre de la convention en Picardie a permis la formation et la sensibilisation de plus de 100 militants d'entreprises.



Entretien avec Sabine Descobert, animatrice de la convention AGEFIPH en Picardie :



Pourquoi t'impliques-tu dans l'animation de la convention CGT Métallurgie/AGEFIPH Picardie ?

Salariée, licenciée récemment, membre du comité exécutif confédéral de la métallurgie, je suis concernée et impliquée sur la question du handicap. Sylvain Marsaud, responsable de la convention au niveau confédéral et ancien collègue de mon entreprise, m'a sollicité pour animer la convention en région Picardie. D'autres régions également développent la convention FTM CGT/AGEFIPH : Rhône-Alpes, Midi Pyrénées, Bretagne...

Quel est le rôle de l'animatrice de la convention FTM CGT/AGEFIPH ?

Mon rôle est de sensibiliser nos syndiqués de la métallurgie et les autres sur la question de la santé au travail et du handicap. Je visite des entreprises à partir de 20 salariés, au contact des mandataires IRP, CHSCT. Je les informe sur la loi sur le handicap de 2005, je réponds aux problématiques : problèmes juridiques, dossier à remplir etc. Je suis là pour aider et accompagner des salariés en cas d'inaptitude, de handicap, d'accidents de travail, de maintien dans l'emploi, d'aménagement de postes en lien avec le service RH etc. C'est un travail de longue haleine, car cette question n'est pas prioritaire dans nos syndicats !

Comment s'organise le travail ?

Chaque animateur-trice de la convention visite des entreprises pour sensibiliser sur les questions de handicap et santé au travail. Pour ma part, je suis déjà allée dans les entreprises : Douce Hydro à Albert, MBK à Saint Quentin, Verrerie de la Somme, etc. Nous avons également un rôle de conseil et d'accompagnement auprès des salariés (constitution de dossier, problèmes administratifs...). Lors de congrès ou d'assemblée générale, essentiellement dans la métallurgie, je tiens un stand d'information sur la convention.

Quels sont les problèmes fréquents de santé au travail ? Les syndiqués sont-ils suffisamment informés sur la santé au travail et le handicap ?

Je constate beaucoup de problèmes de postures, de TMS (Troubles Musculo Squelettiques), des problèmes de dos, de plus en plus de stress, de « burn out ». Ce partenariat avec l'AGEFIPH est développé justement pour informer et sensibiliser les salariés sur ces problématiques qui peuvent toucher tout le monde du jour au lendemain suite à un accident du travail. Il s'agit également de sensibiliser les travailleurs handicapés sur leurs droits, les aider dans leurs démarches administratives souvent compliquées.

Quels sont les projets pour 2016 ?

Un colloque en partenariat avec la DIRECCTE devrait se tenir en Nord Pas-de-Calais Picardie sur les thèmes du handicap au travail et de l'égalité professionnelle. Le travail de sensibilisation auprès des entreprises et salariés se poursuit. Concernant la fusion des régions et notre organisation interne, il n'y a pas de modification, nous conservons un animateur par région (Picardie/Nord pas de Calais).

Elections dans les Entreprises de moins de 11 salariés : l'enjeu

Les élections TPE de décembre 2016 revêtent une importance capitale pour plusieurs raisons.

Elles vont permettre de mesurer l'audience réelle de chaque syndicat, et ainsi, d'établir la représentativité de chaque organisation. La loi du 20 août 2008 qui a profondément réformé les règles applicables dans ce domaine va donner beaucoup plus de légitimité aux accords de branches et aux conventions collectives qui impactent directement le quotidien des millions de salariés qui travaillent dans notre pays.

Pour les salariés des très petites entreprises (moins de 11 salariés), ou encore ceux qui travaillent dans l'artisanat et dans les métiers de services à la personne, pour ceux des particuliers employeurs, ce scrutin constitue un pas très important pour gagner de nouveaux droits (SMIC à 1700 euros, 13ème mois pour tous, déroulement de carrière, égalité F/H, etc.).

LES REVENDICATIONS CGT :

• **CONQUERIR les mêmes droits pour tous les salariés.**

L'universalité des droits est loin d'être acquise :

- droits à la représentation,
- salaires et reconnaissance des qualifications, activités sociales, formations, droits de défense et de soutien

• **REVENDICATIONS INTERPROFESSIONNELLES et PROFESSIONNELLES**

Agir pour gagner des revendications importantes pour tous les salariés, y compris ceux des TPE :

- salaires, SMIC,
- réduction du temps de travail et 32H,
- amélioration des conditions de travail et respect du droit à la santé au travail,
- moins de temps partiel et suppression du temps partiel imposé,
- pas de précarité,
- respect de l'égalité des droits entre les Femmes et les Hommes,
- paiement de toutes les heures de travail effectuées,
- ...

• **DROIT À DES INSTITUTIONS DE REPRÉSENTATION EN PROXIMITÉ POUR TOUS LES SALARIÉS DES ENTREPRISES DE MOINS DE 11 SALARIÉS (repères revendicatifs CGT)**

Soit sur une base interprofessionnelle, soit par grand secteur d'activité. Avec un financement de 0,2 % pour le fonctionnement et 3% de la masse salariale pour financer des activités sociales et culturelles.

SALARIE-E-S CONCERNES :

Salariés des petites entreprises de moins de 11 salariés : nous sommes 4 600 000 !

Nous travaillons dans les secteurs :

- De l'Artisanat : 1,4 millions de salariés-e-s (BTP, Alimentation, Services, etc.)
- Des professions libérales : 600 000 salarié-e-s (dentistes, notaires, avocats, pharmacies, architectes, etc.)
- Particuliers employeurs : 750 000 salariés-e-s
- Assistantes maternelles : 375 000 salariés-e-s
- Des associations : 400 000 salariés (associations caritatives, sportives,...)
- Du commerce et de l'industrie : 800 000 salariés-e-s (entreprises non rattachées à un groupe)
- Sans convention collective : 300 000 salarié-e-s

QUELQUES CHIFFRES NATIONAUX DE CES ÉLECTIONS EN 2012

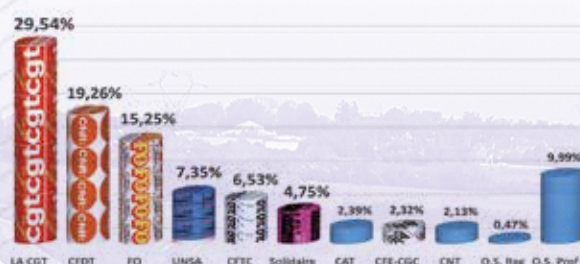
Les dernières élections de 2012 ont placé la CGT première organisation syndicale avec 29,54 % des voix devant la CFDT (19,26 %).

Ce résultat a été obtenu malgré de très nombreux obstacles à l'inscription sur les listes, les retards de réception des bulletins de vote et les complications liées au vote Internet.

Résultat en France métropolitaine :

Inscrits 4 494 939 - Exprimés 460 448 (10.24 %)

RÉSULTAT NATIONAL 2012



Libertés syndicales GOODYEAR

DES COMMISSIONS PARITAIRES RÉGIONALES PAR GRANDS SECTEURS DES TPE

Il existe déjà dans l'artisanat 22 CPRIA (Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles de l'Artisanat).

Dans les professions libérales des commissions semblables sont prévues par un accord pour l'instant contesté par les huissiers.

Pour les salariés des particuliers employeurs et les assistantes maternelles, des commissions commencent à se créer.

Du nouveau :

La loi sur le dialogue social du 17 août 2015, prévoit que tous les salariés, non couverts par une commission paritaire régionale sectorielle ou professionnelle, le soient par une Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle (CPRI).

Cette loi donne un cadre obligatoire à ces commissions paritaires, qui devront être composées d'au moins 10 représentants des organisations syndicales, pris parmi les salariés issus des entreprises de moins de 11 salariés.

Les CPRI ont pour attributions :

- de donner toutes informations ou conseils utiles sur les dispositions légales ou conventionnelles aux salariés et aux employeurs ;
- rendre tout avis utile sur les questions spécifiques aux entreprises de moins de 11 salariés (emploi, formation, GPEC, conditions de travail, santé au travail, égalité professionnelle, travail à temps partiel, mixité des emplois...) ;
- faciliter la résolution de conflits individuels ou collectifs n'ayant pas donné lieu à saisine d'une juridiction (avec l'accord des parties concernées) ;
- faire des propositions en matière d'activités sociales et culturelles.

Les membres des CPRI ont, pour leurs missions, accès aux entreprises, sur autorisation de l'employeur. Pour les organisations syndicales de salariés, les sièges sont répartis proportionnellement à l'audience recueillie lors du scrutin TPE sur la région concernée.



SYNDICALISTES PAS CRIMINELS !

Ni chez Air France, ni chez Goodyear, ni ailleurs

Mardi 12 janvier 2016

Rassemblement devant le tribunal d'Amiens

La CGT appelle les syndicats, militants, syndiqués, salariés à venir massivement au rassemblement aux côtés des Goodyear.

Le Ministère de la Justice, le Gouvernement sont-ils à l'initiative du réquisitoire du procureur qui demande au juge de condamner 8 délégués CGT de l'entreprise Goodyear à des peines de prison de 24 mois dont 12 fermes ?

Leur crime ? Celui d'avoir durant sept années, organisé la défense de l'emploi des 1100 salariés de l'usine de Goodyear Amiens et d'avoir, à plusieurs reprises, fait plier la multinationale US !

L'accord de fin de conflit, signé par la CGT et la direction de Goodyear a mis un terme, en l'annulant, à la plainte déposée au tribunal.

Envers et contre tout, le procureur a décidé, au nom de l'État, de poursuivre l'action contre ces militants CGT, aujourd'hui au chômage.

L'État, le Gouvernement, ont la responsabilité, le devoir de mettre un terme à cette offensive qui vise la CGT, ses militants.

C'est le droit de se défendre face au patronat qui est au cœur !

Les syndicalistes ne sont pas des criminels ! Avec courage, ils affrontent quotidiennement le patronat avec pour seul objectif, celui de défendre leurs collègues de travail, de promouvoir le progrès et la justice sociale.

Des centaines de militants, délégués CGT subissent cette répression inique de procureurs, de patrons, qui voudraient étouffer toute contestation, toute voix de résistance face aux politiques d'austérité.

Le Président de la République, son gouvernement, seront comptables de leurs décisions.

Le monde du travail, la CGT, ne laisseront pas piétiner leurs droits, leurs libertés à défendre leurs revendications par la grève, les manifestations.

Un projet malmené et mal ficelé qui annonce

De toute part, les affirmations sont unanimes. Pour tous, l'avenir dépend en grande partie de la jeunesse et du soin que l'on en prend.

Mais au-delà des propos tenus la main sur le cœur, l'examen de la réalité révèle des projets qui s'en écartent et qui sont dangereux pour l'intérêt général.

Les politiques d'austérité mises en œuvre en Europe et en France par les différents gouvernements touchent de plein fouet la jeunesse.

Sur le plan professionnel, le parcours d'un jeune sorti du système scolaire s'apparente à une succession de contrat d'interim, de CDD et de période de chômage. Dans ces conditions, reconnaissons qu'il est très difficile de se construire un avenir au sein du monde du travail et plus largement dans la société. Cette précarité généralisée sape les fondements d'une société qui se veut moderne et où le bien vivre ensemble serait la règle.

Certains affirment, avec un semblant d'empathie, que pour avoir toutes les chances de trouver un emploi stable et durable, il faudrait encourager notre jeunesse à suivre des études universitaires.

Même si cet argument est trop simpliste, le nombre de jeunes diplômés en situation de précarité ou en recherche d'emploi suffit à le prouver, il est vrai qu'élever le niveau d'étude pour que tous puissent devenir des salariés citoyens est un enjeu majeur.

A Amiens, le transfert du Campus, situé au sud, à la Citadelle, entre le nord et le centre-ville, est un projet, au premier abord, alléchant.

Il insérerait la population estudiantine dans la ville et ouvrirait l'université sur son environnement proche.

C'était l'objet du projet initial car depuis, Amiens Métropole, le maître d'œuvre, a décidé d'installer des caméras de vidéosurveillance et de fermer l'université à l'aide de grille. Cette université ne sera donc plus un espace de vie pour les étudiants et les habitants des quartiers alentours mais un lieu fermé sur lui-même, sous haute surveillance, où il sera interdit de pénétrer. La ségrégation spatiale sera exacerbée. Une ségrégation qui poussera à braver l'interdit et qui signifiera à une grande partie de la jeunesse que les études supérieures ne leurs sont pas destinées.

Pour ceux qui accéderaient à cet édifice, imaginé par Jean Errard de Bar-le-Duc, et entièrement achevé en 1622, les conditions d'accueil sont loin de correspondre aux besoins des étudiants et des salariés.

Les transports en commun ne sont pas adaptés pour transporter un nombre aussi important d'étudiants.

Le nombre de place de parking est largement en deçà de ce qui est nécessaire. Cela aura pour incidence de créer du stationnement sauvage, d'encombrer ceux situés dans les résidences locatives et, donc, de créer des tensions avec les locataires et les propriétaires.

Aucun restaurant universitaire (RU) n'est prévu à l'ouverture. Seule une cafeteria comprenant 150 places sera disponible avec un tarif doublé par rapport au RU et avec un régime diététique déséquilibré. Rappelons que l'UPJV est l'une des universités qui accueille le plus fort taux de boursiers. Pour remédier à ce manque, la solution envisagée par la direction de l'UPJV n'est pas viable. Faire restaurer les étudiants et le personnel dans les différents RU du centre-ville posera des problèmes de gestion des flux et de capacité d'accueil car ceux-ci sont déjà utilisés. La sécurité sera un véritable problème puisque pour s'y



Mais là également, il faut regarder les actes concrets pour se rendre compte que les discours sont très loin de correspondre aux belles paroles.

Le sort réservé à l'Université de Picardie Jules Vernes (UPJV) est emblématique des choix effectués.

un recul de société

rendre il faudra traverser un axe routier pénétrant ainsi qu'un carrefour quotidiennement encombré. De plus, le temps disponible pour déjeuner sera très limité en raison d'un projet qui a privilégié la rentabilisation de l'espace et du temps.

En effet, le nombre de salles de cours et d'amphis est sous dimensionné pour accueillir dans de bonnes conditions 4500 étudiants sans compter l'augmentation prévue des primo-entrants ces prochaines années.

Toutes ces considérations sont en réalité symboliques des politiques mises en œuvre.

Avec la réforme territoriale qui se traduit par un rôle accru des régions et la métropolisation, les étudiants, les enseignants et les personnels administratifs et techniques craignent que l'Université de Picardie devienne une université de seconde zone derrière celle de Lille. Cette crainte est fondée sur la décision de l'Etat de ne pas financer la seconde tranche des travaux qui comprenait la construction d'un RU, de salles de cours, d'une maison de recherche et des lieux de vie étudiante.

La spécialisation des Régions et leur mise en concurrence, voulues par les politiques européennes et soutenues par le gouvernement ainsi que le patronat, aura, si elle n'est pas contrée, des incidences sur l'offre universitaire. On comprend mieux, dans ce cadre, le refus de l'Etat de financer totalement le projet alors que l'enseignement supérieur fait partie de ses compétences et sa volonté d'intégrer le patronat dans la définition des enseignements proposés.

Il est évident que l'ensemble des campus (Amiens, Beauvais, Soissons, Creil, Laon et Saint-Quentin) de l'UPJV sera impacté, sans compter l'enseignement secondaire puisque le Président du Conseil Départemental de la Somme a affirmé qu'il n'écarterait pas l'idée de fermer des collèges.

Face à ce recul de société, une intersyndicale s'est constituée dans le département de la Somme. Elle est composée de la CGT du CROUS, de l'UNEF, de la FSU



de l'UPJV et de l'UD CGT de la Somme. Cette démarche est soutenue par le syndicat FO de l'UPJV.

Ensemble, nous avons organisé des conférences de presse et interpellé les politiques. Des assemblées générales d'étudiants se sont déroulées.

Notre volonté est de mobiliser ceux qui sont intéressés par le projet (étudiants, personnels, parents d'élèves, population...) afin que le projet initial voit le jour, qu'il soit financé par l'Etat, qu'il soit amélioré afin qu'il corresponde aux besoins tout en travaillant à des coopérations avec les universités voisines comme celle du Nord/Pas de Calais.

A ce sujet, nous devons être à l'offensive concernant les politiques régionales d'aide aux étudiants au moment où les deux régions vont fusionner. Nous devons viser une harmonisation par le haut pour le bien de notre grande région.

Pour nous, une université participe au rayonnement culturel et économique d'une ville, d'un département, d'une région.

Nous voulons que chaque jeune puisse suivre les études de son choix dans sa région. Cela demande des logements étudiants en nombre suffisant et à loyer modéré gérés par le CROUS, des personnels supplémentaires, la revalorisation des bourses permettant aux étudiants de vivre en toute autonomie et des transports collectifs adaptés.

La réponse aux besoins demande une réorientation des richesses, entre autre, vers la jeunesse mais également un développement de la démocratie pour que ces projets soit adaptés.

Voilà notre ambition pour les actuels et futurs salariés qui sont les véritables atouts d'une société.

Christophe Saguez

Secrétaire général de l'UD CGT Somme

Elections SNCF

Secteur des Cheminots CGT région Picardie



Le 19 novembre 2015, les cheminots ont dû se prononcer lors d'élections professionnelles pour la première fois dans un cadre imposé par la loi du 04 août 2014.

La concomitance de quatre élections (CA/CS/CE/DP) mise en place par la Direction SNCF n'a pas été de nature à favoriser l'expression démocratique des cheminots.

Avec plus de 34% des suffrages obtenus pour les comités d'établissement, la CGT reste le premier syndicat à la SNCF

devançant de 11 points l'organisation syndicale arrivant en seconde position.

Sur les périmètres des Conseils d'Administrations et de Surveillance Nationaux, la CGT arrive largement en tête avec 10 administrateurs élus sur 22.

Régionalement la CGT conserve ses trois élus au comité d'entreprise Mobilité de la région Picardie en arrivant également première OS avec près de 24% des suffrages.

Malgré un contexte difficile et une organisation chaotique mise en place par la Direction SNCF, les cheminots ont renouvelé leur confiance au premier syndicat de la SNCF.

C'est un signal fort envoyé par l'ensemble des salariés du Groupe Public Ferroviaire dans le cadre des futures négociations sur la Convention Collective Nationale régissant la réglementation du travail dans le transport ferroviaire.

La Direction de la SNCF devra tenir compte plus que jamais de l'expression démocratique de ses salariés.

Le Secrétariat de Secteur CGT Cheminots de la Région Picardie.

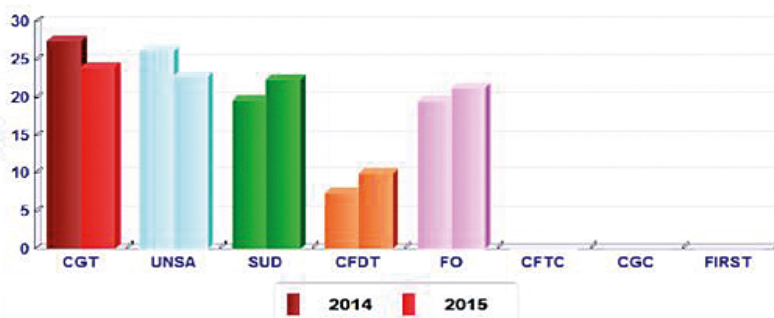
38 Rue Paul Tellier - BP 11722 - 80017 Amiens cedex 1
Tél : 03 22 82 05 95 - Mail : fed.chem.ams@gmail.com

ELECTION CE CHEMINOTS

20/11/2015 03:39

PICARDIE

	2014		2015		Ecart	
Inscrits	2 489		2 120			
Votants	1 927	77,42 %	1 616	76,23 %	-1,19 %	
Blancs	45	1,81 %	51	2,41 %	0,60 %	
Exprimés	1 882	75,61 %	1 565	73,82 %	-1,79 %	
CGT	517	27,47 %	3	374	23,90 %	-3,57 %
UNSA	490	26,04 %	2	355	22,68 %	-3,35 %
SUD	369	19,61 %	2	349	22,30 %	2,69 %
CFDT	139	7,39 %	1	155	9,90 %	2,52 %
FO	367	19,50 %	1	332	21,21 %	1,71 %
CFTC						
CGC						
FIRST						
DIVERS						



	Exécution				Maîtrise				Cadres									
	2014		2015		Ecart		2014		2015		Ecart		2014		2015		Ecart	
Inscrits	1 587		1 355				625		553			277		212				
Votants	1 196	75,36 %	973	71,81 %	-3,55 %		513	82,08 %	453	81,92 %	-0,16 %	218	78,70 %	190	89,62 %	10,92 %		
Blancs	24	1,51 %	19	1,40 %	-0,11 %		12	1,92 %	19	3,44 %	1,52 %	9	3,25 %	13	6,13 %	2,88 %		
Exprimés	1 172	73,85 %	954	70,41 %	-3,44 %		501	80,16 %	434	78,48 %	-1,68 %	209	75,45 %	177	83,49 %	8,04 %		
CGT	364	31,06 %	2	257	26,94 %	-4,12 %	125	24,95 %	1	101	23,27 %	-1,68 %	28	13,40 %	16	9,04 %	-4,36 %	
UNSA	126	10,75 %	82	8,60 %	-2,16 %		200	39,92 %	1	140	33,64 %	-6,28 %	164	78,47 %	1	127	71,75 %	-6,72 %
SUD	312	26,62 %	2	284	29,77 %	3,15 %	57	11,38 %		65	14,98 %	3,60 %						
CFDT	109	9,30 %	1	111	11,64 %	2,33 %	30	5,99 %		32	7,37 %	1,39 %			12	6,78 %	6,78 %	
FO	261	22,27 %	1	220	23,06 %	0,79 %	89	17,76 %		90	20,74 %	2,97 %	17	8,13 %	22	12,43 %	4,30 %	
CFTC																		
CGC																		
FIRST																		
DIVERS																		

LES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS POUR LES COMITÉS D'ÉTABLISSEMENT

Résultats provisoires, sous réserve de seconds tours dans quelques bureaux.

Nombre de votants : **109 386**

Taux de participation : **68,65%**

Nombre d'inscrits : **159 332**

Suffrages valables : **106 463 (66,82%)**

Résultats des élections pour les comités d'établissement 2015 au sein du GPF, ceux de 2014 à la SNCF et de 2012 à RFF. Ils sont donnés en pourcentage des suffrages valablement exprimés et en sièges.

	CGT	UNSA-Ferroviaire	SUD-Rail	CFDT	FO	CFTC	CFE-CGC	Taux de participation
2015 GPF	34,33%	23,86%	16,83%	15,15%	9,16% (1)	0,68%	-	68,65%
2014* SNCF Nb de sièges	35,59%	23,01%	17,00%	14,72%	9,39%	0,29%	-	69,37%
	139	87	49	34	16	0		
2012* RFF Nb de sièges	0%	29,67%	0%	52,84%	0%	0%	17,49%	78,47%
	0	2	0	6	0	0	1	

*résultats définitifs

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 19 NOVEMBRE 2015

DP MAITRISE NPCP (TITULAIRES ET SUPPLÉANTS)

	CGT	UNSA Ferroviaire	SUD-Rail	CFDT	FO FIRST
2015	28.53%	40.39%	14.97%	6.78%	9.32%
	3	4	1		
	CGT	UNSA Ferroviaire	SUD-Rail	CFDT	FO FIRST
2014	25.17%	37.41%	22.45%	4.53%	10.43%
	2	4	2		1

TITULAIRES

LEMIERE Philippe (CGT)
FLAHAUT Sylvain (CGT)

SUPPLÉANTS

DUFLOS Emmanuel (CGT)
DURANT Franck (CGT)

DP EXECUTION NPCP (TITULAIRES ET SUPPLÉANTS)

	CGT	UNSA Ferroviaire	SUD-Rail	CFDT	FO FIRST
2015	27.65%	22.97%	34.46%	7.65%	7.24%
	2	1	3		
	CGT	UNSA Ferroviaire	SUD-Rail	CFDT	FO FIRST
2014	44.27%	20.31%	9.89%	10.42%	15.10%
	3	1	1	1	

TITULAIRES

LESAGE Ludovic (CGT)
MANOUVRIER Jérôme (CGT)

SUPPLÉANTS

NOYELLE Jean Philippe (CGT)
DERCOURT Philippe (CGT)

1^{er} forum CE/COS/CASC : Nord Pas-de-Calais Picardie

Tourisme Social et Solidaire

Initiative à retenir

2016 sera marquée par la célébration des grandes conquêtes ouvrières de 1936, comme les congés payés.

70 ans après la création des comités d'entreprises par l'ordonnance du 22 février 1945, notre revendication pour le droit aux vacances, aux loisirs à la culture et au sport pour tous est toujours d'actualité.

C'est pourquoi les comités régionaux du Nord Pas de Calais et Picardie ont décidé d'organiser un forum sur cette question.

Il s'adresse aux élus des CE-COS-CASC, organismes équivalents, mais aussi à tous les militants syndicaux.

Forum revendicatif

Pour le droit aux vacances, aux loisirs à la culture et au sport pour tous.

Date et lieu vous seront communiqués dès la rentrée sur le site du comité : www.cgtpicardie.fr





Jean-Marie Masse

Interview croisée de Jean-Marie Masse animateurs des groupes CGT au CESER

Question N°1

La fusion de nos deux régions aggrave encore plus les inégalités selon une étude de l'INSEE parue en octobre, qu'en pense le groupe CGT au CESER ?

Jean-Marie Masse :

En effet, la future grande région est celle du niveau de vie médian le plus faible nationalement (18,1% des habitants sous le seuil de pauvreté), et corolairement celle où l'état sanitaire et social est le plus préoccupant, avec de fortes disparités entre les catégories socioprofessionnelles et les territoires. Et donc des dynamiques négatives qui vont inévitablement nourrir encore plus les inégalités, du fait même des fondements économiques, sociaux, politiques et industriels de ce nouvel espace construit au service d'une seule finalité : la compétitivité (au sens du patronat et de la finance !) dans un marché mondialisé.

Laurent Regnier :

C'est bien entendu au nom de l'animateur du groupe CGT au CESER de Picardie que je m'exprime et que je reprends cette formule qui en son temps avait fait mouche « Deux régions pauvres n'ont jamais fait une région riche ». Je pense que tout l'enjeu à venir doit consister à créer, enfin, une dynamique pour sortir de l'ornière le territoire le plus déshérité de France.

« La Voix du Nord » titrait en une, début novembre, concernant la nouvelle région : « Un million de pauvres ! ». En effet, 18,4% de la population se situe sous le seuil de pauvreté, 4 points au-dessus de la moyenne. Le nombre de foyers imposables est également un des plus faibles.

Sur notre région, à la crise de l'industrie est venue s'ajouter celle des territoires ruraux. Il faut savoir que 10% de la population du pays représente ainsi seulement 7,5% du PIB et donc ce dernier, qui correspond à la richesse produite de la région Nord Pas-de-Calais Picardie, rapporté au nombre d'habitants, sera le plus faible de France.

Le taux de chômage atteint 12,5%, bien plus dans certaines poches, dans les agglomérations ou en zone rurale (pour rappel, le taux national est de 9,9%).

Autre indicateur peu favorable à la nouvelle région Nord Pas-de-Calais Picardie : la densité de médecins. La 5ème plus faible de France, 292 médecins pour 100 000 habitants. A rapprocher des chiffres de l'état de santé de la population, souvent inquiétants.

Le RSA explose, menaçant les équilibres des départements. Même l'espérance de vie est inférieure de trois ans à la moyenne nationale !

La confirmation d'une impression : la nouvelle région Nord Pas-de-Calais Picardie a bien sûr des atouts mais, elle a aussi de gros handicaps. Chômage, pauvreté, production de richesse. Sans noircir le tableau, les grands indicateurs montrent que la fusion des deux régions ne tire aucune des deux vers le haut.

De quoi nourrir, hélas, un sentiment de déclassement pour la population ; Des dossiers aussi urgents que délicats à traiter rapidement.

Question N°2

La loi NOTRe fait dépendre l'aménagement de territoires ; au risque d'amplifier le positionnement de la CGT sur ces enjeux ?

Jean-Marie Masse :

Il y a un préalable incontournable pour toutes les organisations de la CGT : comprendre le sens et les logiques des réformes des institutions publiques en cours et les enjeux que cela pose à la CGT (l'UD du Nord vient de créer et de mettre à disposition un module pour organiser des journées d'étude en ce sens).

Après la loi MAPTAM (janvier 2014), la loi NOTRe (août 2015) dépasse même les notions classiques de « l'aménagement ou la désaffectation des territoires », dans la mesure où elle institue un couple « métropole (de Lille)/région » qui va concentrer l'essentiel des interventions et des moyens publics.

Dans le contexte d'austérité budgétaire accrue imposée à la puissance publique (Etat et collectivités), les populations et les salariés des territoires « hors métropole » seront encore plus ignorés.

D'où l'importance pour la CGT de continuer à combattre les réformes institutionnelles en cours, et de gagner des politiques d'égalité des territoires. Cette bataille passe notamment par l'exigence de démocratie sociale et citoyenne, le développement de l'emploi public et du service public de proximité, la construction d'axes revendicatifs multisectoriels et d'une véritable politique industrielle.



**aménagement ou la désaffection des territoires des besoins immédiats des entreprises et non des besoins
fier une guerre économique entre collectivités d'une même région comme entre salariés. Quel est le
tte question ?**

Laurent Régnier :

Cette loi s'inscrit dans un long processus de réorganisations spatiales des institutions publiques et de réformes de l'Etat. Elle complète celle de juillet 2014 relative à la « modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » et celle de janvier 2015 relative « aux délimitations des régions ». C'est un véritable « tsunami » législatif et réglementaire.

Cette loi, ces lois, méritent une attention particulière qui sont à la hauteur des enjeux qu'elles recouvrent. Il s'agit de traiter des réformes territoriales qui affectent les institutions publiques, mais également par voie de conséquence l'ensemble du salariat.

L'exclusion des citoyens et singulièrement celle des salariés et de leurs organisations syndicales durant l'élaboration de la loi est une de ses caractéristiques majeures.

Dès lors, il s'agit avant tout de s'approprier

ce que recouvrent ces réformes, afin de construire une démarche revendicative et de nouveaux modes d'organisation afin de garantir la démocratie, la place du citoyen, la réponse aux besoins croissants de la population en termes de conditions de vie et de travail.

Il convient de s'opposer à cette logique qui tend à opposer les territoires et les citoyens entre eux, et ce, à l'échelle européenne, dans le cadre de la loi du marché.

Cette réforme touche à la fois au réel, au symbolique, à la géographie, à l'histoire, à l'aménagement du territoire et à nos repères, mais aussi au développement économique, aux solidarités nationales, au déploiement des services publics, à la place de l'Etat, et donc à la démocratie.

Une réforme de cette ampleur a forcément des répercussions sur l'avenir du pays et des territoires comme sur les perspectives et le quotidien des citoyens, et par voie de

conséquences sur le monde du travail.

Nous devons dénoncer le fait que les moyens économiques, financiers et de services publics vont se concentrer au service des grandes métropoles ou dans des territoires considérés comme « leader » à l'échelle Européenne, dans le cadre d'une économie libérale globalisée qui viendra mettre en concurrence les salariés, les individus, les peuples mais aussi les territoires qui vont devenir hyperspécialisés.

Clairement, la question à laquelle il convient de répondre, est la suivante :

« Comment (à partir des réformes territoriales passées, en cours, à venir) prendre conscience et s'accaparer des enjeux et, notamment des orientations politiques qui nous conduisent vers une logique de marché et de concurrence au détriment de la démocratie et du service public rendu aux citoyens ? »

Question N°3

Comment les deux groupes CGT abordent-ils la fusion des deux CESER régionaux ?

Jean-Marie Masse :

La fusion des deux CESER au 1er janvier 2016 nous (pré)occupe beaucoup, dans l'institution elle-même et pour la CGT.

Dans cette deuxième assemblée régionale, nous menons la bagarre pour y préserver et gagner des droits, et pour une organisation fonctionnelle et politique permettant à la CGT de peser.

Pour la CGT, nous avons déjà dépassé les identités « Nord / Pas-de-Calais » et « Picardie » en échangeant et en partageant nos dossiers depuis bientôt un an. La toute prochaine étape est celle du travail commun, au service et avec toutes les organisations de la CGT.

Une CGT qui doit poursuivre sa construction d'un socle revendicatif régional répondant au mieux aux besoins des salarié(e)s et des populations de « Nord / Pas-de-Calais / Picardie ».

Laurent Régnier :

La loi modifiant le périmètre des Régions ainsi que la loi NOTRe impactent le devenir, les prérogatives, la composition et les moyens des CESER. Un projet de Décret organise une phase transitoire et projette la future composition de l'institution ainsi que les moyens de fonctionnement à compter du 1er janvier 2018.

Bien entendu, je partage pleinement les propos de Jean-Marie sur le sujet.

Il nous faut poursuivre le « travailler ensemble » ; prendre le temps de se connaître, de se comprendre pour dessiner des axes et des méthodes de travail partagées.

Porter des exigences auprès des pouvoirs publics (droits nouveaux - droits interprofessionnels) - Réfléchir à l'utilisation, par exemple, d'outils techniques favorisant le travail à distance pour pallier les écueils des éloignements géographiques dans les grandes régions...

Et puis n'oublions jamais le texte gravé au CESE, Conseil Economique Social et Environnemental : « Considérer les progrès de la société à l'aune de la qualité de vie du plus démuné et du plus exclu, est la dignité d'une Nation fondée sur les droits de l'Homme. »

NOTRE EXPERTISE AU SERVICE DE VOTRE ENGAGEMENT



DIAGORIS

DIAGORIS

Cabinet d'Expertise Comptable

7 Boulevard Saint-Michel, 75005 PARIS

Tél : 01 42 17 04 15 / Fax : 01 42 17 04 10

Email : contact@diagoris.fr / web : diagoris.fr